Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260610-26060505-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 5 JUIN 2026

Date de convocation : 27 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, Première Adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERRY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Alain CHARLES, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Michel LABBE, Erwan LANDURE, Jean-Pierre LANDURE, Clotilde LE GOFF, Fanny LE SAINT, Anthony MINOC, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice ; le quorum de 15 membres étant atteint

Absents et Pouvoirs :

Jean-Christophe PICART, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Céline LAMOUR, pouvoir à Véronique DE POULPIQUET
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Véronique PROVOST à compter de 19H50
Erwan LANDURE

Secrétaire de séance : Myriam HERVE

26.06.05.05 VOIRIE – SECURITE DES PIETONS ET RIVERAINS AUX ABORDS D'UNE ECOLE ET EN ZONE RESIDENTIELLE

Dans une logique de renforcement de la sécurité routière, et après une période test, la commune envisage de conforter 2 aménagements :

- Aux abords de l'Ecole Notre Dame, avec la sanctuarisation du parvis de l'entrée maternelle, afin de lutter contre certains stationnements gênants (pose de potelets bois anti-stationnement sur le pourtour du parvis) ;
- Rue de Keromnes, avec le marquage d'une chicane afin d'apaiser les vitesses en traversée d'un quartier résidentiel

En complément, il sera fait l'acquisition d'un compteur radar mobile.

Cette opération multisite, d'un coût estimé de 5 571 € HT, pourrait être éligible au Fonds Départemental de Sécurité Routière (taux de subvention sollicité : 40%).

C'est pourquoi, vu l'avis de la commission voirie, il vous sera proposé :

- d'approuver ces aménagements de sécurité routière et l'acquisition d'un compteur radar (analyseur de trafic) ;
- de solliciter les financeurs de ce type de programme et en particulier le Fonds Départemental de Sécurité Routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 5 juin 2026

LE MAIRE, Sylviane LAI

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh